Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_058-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation 25/03/2026	L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire
Date d'affichage 25/03/2026	**Présents :** Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19	**Secrétaire de séance** : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-058 **Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRES II - MAITRISE D'OEUVRE**

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :
Le Conseil municipal a ce jour décidé l'aménagement du nouveau lotissement Le Clos des Prés II. Le cabinet ATE, assisté du Bureau d'Étude Atelier NAGA, titulaires de la maîtrise d'œuvre du lotissement Le Clos des Prés, dont l'aménagement a été réceptionné en 2025, a déposé une proposition relative aux travaux d'aménagement du nouveau lotissement contigu au précédent. Ce groupement a en effet réalisé l'étude préalable au dépôt du permis d'aménager déposé pour l'ensemble foncier regroupant les deux projets : Le Clos des Prés et Le Clos des Prés II. Il est donc préférable de conserver la même maîtrise d'œuvre.
Après avoir présenté cette proposition dont le taux d'honoraires est identique au précédent contrat, Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet ATE (Aménagement Technique de l'Environnement), basé à Lanester, avec le Bureau d'Étude Atelier NAGA, basé à Vannes, pour un montant d'honoraires de 29 975,00 € pour la mission de maîtrise d'oeuvre (PRO/DCE, ACT, VISA, DET, AOR), soit un taux de 5,50 % d'un montant prévisionnel de travaux de 545 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_058-DE

- **Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document relatif à la présente décision.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

